

sauf la Corée du Sud et le Vietnam; une proposition des États-Unis recommandant l'admission de tous les candidats non communistes, y compris la Corée du Sud et le Vietnam; une proposition « globale », bien connue, présentée par le bloc soviétique et tendant à l'admission de quatorze États. La proposition du bloc soviétique avait été repoussée aux sessions antérieures à cause de l'exclusion du Japon et du nombre prédominant des pays communistes qui y étaient nommés. La Commission spéciale a finalement adopté une résolution proposée par l'Inde et l'Indonésie, aux termes de laquelle les quatre résolutions étaient renvoyées sans examen au Conseil de sécurité. La délégation du Canada s'est abstenue de voter sur la résolution de l'Inde et de l'Indonésie.

Le 23 novembre, en séance plénière, la résolution présentée par l'Argentine, Cuba, l'Inde et le Salvador a été adoptée à l'unanimité. Quand la résolution de l'Inde et de l'Indonésie a été soumise à la séance plénière, le représentant de l'Inde a proposé qu'elle ne fût pas mise aux voix, parce que, dit-il, un vote partagé détruirait l'unanimité montrée par l'Assemblée à l'égard de l'autre résolution. Aucune délégation ne s'étant opposée à cette proposition, l'Assemblée a décidé à l'unanimité, sans recourir au vote, de ne pas donner suite à la deuxième résolution.

Réorganisation du Secrétariat des Nations Unies

Au cours du mois d'août dernier, le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, fit savoir qu'il avait achevé la mise au point de son plan de réorganisation du Secrétariat. En octobre, il présenta son rapport à ce sujet à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la recommandation que le plan fût mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 1955.

Le secrétaire général, dans son rapport, expliquait que la réorganisation envisagée avait pour but d'accroître l'efficacité et de réduire les frais du Secrétariat. Il avait déjà été opéré ou il était projeté des changements et des réductions de personnel aux niveaux inférieurs de tous les départements du Secrétariat. Les changements les plus importants, toutefois, étaient ceux que le rapport proposait pour les niveaux supérieurs. Quatre positions, dont trois nouvelles, devaient être créées dans le cabinet du secrétaire général, celles d'adjoint exécutif, de conseiller juridique, de contrôleur et de directeur du personnel. En outre, sept positions de sous-secrétaires devaient être créées, dont cinq attachées à des départements spécifiés et deux correspondant à un mandat général. Au même niveau, il devait être nommé un directeur du département des conférences et un directeur général de l'Administration de l'assistance technique. Le plan envisageait aussi la nomination de sous-secrétaires suppléants dans les départements où le volume de travail le justifiait. Au total, le secrétaire général demandait l'autorisation de nommer quinze hauts fonctionnaires.

Le débat en Cinquième Commission traîna en longueur à cause de divergences de vues sur le nombre de hautes positions à créer au Secrétariat ainsi que sur les traitements à accorder dans chaque cas. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires estima que le nombre envisagé de hautes positions nouvelles alourdirait démesurément les cadres supérieurs du Secrétariat. L'accord se fit lorsque le secrétaire général proposa, en guise de compromis, la création immédiate de treize positions élevées et l'autorisation,

(Voir la suite à la page 384)